

Note proposition : Hébergement et accompagnement des publics en situation de précarité et usagers de substances psychoactives – Les enjeux de la sortie de crise du COVID 19

La crise actuelle permet de rappeler avec force la situation des publics précaires et usagers de substances psychoactives. En effet, ils sont confinés bien au-delà de la crise sanitaire que nous traversons : dans la stigmatisation, dans la marginalisation, dans les difficultés et la précarité. Alors que ceux-ci sont particulièrement vulnérables sur le plan de la santé, ils doivent donc bénéficier d'un accompagnement global dans la durée, qui doit pouvoir se vérifier en temps de crise mais ne pas se limiter aux circonstances exceptionnelles.

Les difficultés exacerbées durant cette période ont ainsi permis d'éprouver des solutions et des pratiques sur lesquelles les professionnels de nos secteurs travaillent depuis de nombreuses années¹ et dont nous soutenons l'efficacité et la pertinence. La coopération entre professionnels, la gestion des consommations et la réduction des risques, sont en effet autant de pratiques qui fonctionnent, et pour lesquelles nous proposons des apports théoriques, des outils et des espaces de rencontres entre acteurs de l'addictologie et de l'hébergement. Les professionnels de ces deux secteurs ont donc su s'adapter et se soutenir pour accompagner les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité et en situation de dépendance pendant cette crise sanitaire et sociale, et faire évoluer leurs réponses.

Il nous paraît maintenant essentiel de pérenniser et de renforcer les avancées notamment institutionnelles qu'aura permis cette crise :

- tant pour préparer la transition à mener dans les semaines qui viennent en organisant une sortie progressive et réfléchie des lieux d'hébergement mobilisés pendant la période de confinement
- que pour permettre d'accompagner au mieux et sur le long terme les personnes précaires en situation d'addiction.

1. Préparer la sortie de crise :

- Accompagner le déconfinement progressif pour les personnes actuellement dans des lieux d'hébergement temporaires :

La mobilisation des services de l'Etat, aux côtés des associations a permis l'ouverture de 11000 places d'hébergement majoritairement à l'hôtel, auxquelles s'ajoutent le maintien de 14 000 places du plan hivernal. Parmi les personnes hébergées et mises à l'abri, certaines sont des usagers de substances psychoactives. Il est primordial de garantir leur accès à un

1

soutien adapté à leur situation, lorsque celles-ci seront réorientées.

Pour cela, il est nécessaire :

- D'intégrer la question des addictions à l'évaluation sociale de chaque situation. Cela suppose de doter les travailleurs sociaux et/ ou les SIAO d'outils permettant le repérage et l'orientation des personnes en usage.
- D'intégrer des structures ressources en addictologie aux plateformes d'évaluation et d'accompagnement social des ménages et des personnes isolées à l'hôtel ;
- De systématiser la proposition d'un suivi par des professionnels de l'addictologie lorsque nécessaire ou de faire le lien avec la structure d'hébergement d'aval. De renforcer et d'accélérer la mise en place du programme « un chez soi d'abord » dans un objectif d'accès au logement permettant un accompagnement pluridisciplinaire des personnes hébergées au-delà de la crise sanitaire.
- De penser une offre d'hébergement adaptée aux personnes usagères en errance, notamment celles ayant des chiens, et de penser aux modalités spécifiques d'accompagnement des personnes étrangères et allophones étant confrontées à des problématiques spécifiques de santé mentale.
- Diffuser et renforcer les bonnes pratiques issues du terrain pour faciliter la mise en œuvre et la pérennisation, dans chaque région, de dispositifs sanitaires pluridisciplinaire

Le confinement a poussé les professionnels à renforcer la dynamique d'aller-vers les personnes tout en adoptant des précautions d'hygiène fortes. Ces schémas d'intervention doivent être stabilisés et solidifiés, pour qu'ils perdurent durant la période de transition qui suivra le confinement. Il sera donc nécessaire de capitaliser sur les pratiques développées par les acteurs de terrains² et de soutenir leur diffusion.

Cet aller-vers nécessite également de développer les actions de médiation en santé, de travail pair, ainsi que les structures de santé communautaire pour les publics dans l'hébergement et le logement accompagné. En effet, ces actions préexistantes qui se sont largement déployées durant cette crise ont fait la preuve de leur efficacité en termes d'accès aux soins et de mieux-être des personnes, autant de facteurs qui facilitent l'amélioration sanitaire, psychique et sociales des personnes, garantissant par voie de conséquence une amélioration de l'adoption des mesures barrières, une baisse du risque de contagion et donc une amélioration de la santé de tous.

Nous recommandons, par ailleurs, la pérennisation des équipes mobiles sanitaires départementales dans tous les territoires afin qu'elles puissent, en coopération avec tous les acteurs (de la veille sociale, du sanitaire, de l'hébergement, et de l'addictologie), aller vers les personnes les plus exclus dans leurs lieux de vie (hébergement, logement, squat, campements...) dans des objectifs d'accès au dépistage, et à un accompagnement aux soins.

² https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/04/Note_appui_MARAUDÉS_Def.pdf

- Mettre en place une stratégie de dépistage généralisée et massive des personnes en situation de précarité et les usagers de substances psychoactives.

Les personnes en situation de précarité sont les plus éloignées du système de santé. Dans la stratégie de dépistage, il est indispensable de mobiliser ceux qui côtoient les publics les plus vulnérables - professionnels et travailleurs pairs - afin de les sensibiliser et de faciliter l'accès à ces tests.

Cette stratégie doit pouvoir, pour être efficace, concerner tous les publics. Pour la large part de ces publics en situation de précarité qui présentent des conduites addictives, cette stratégie gagnera à s'appuyer sur l'expérience et la compétence des structures exerçant en addictologie en termes d'accompagnement de ces publics spécifiques. Identifiés comme ressources, les équipes des CSAPA et des CAARUD suivent et sont au contact de manière particulièrement privilégiée de ces publics ; ils ont par ailleurs une grande expérience en matière de dépistage viral (TROD VIH et VHC) et ont pour mission réglementaire de proposer des ressources à leur partenaire. Cette stratégie fondée sur l'implication large des acteurs supposera :

- De sensibiliser et mobiliser les professionnels et les travailleurs pairs sur les intérêts et enjeux du dépistage Covid-19 ;
- D'autoriser et de doter les équipes des moyens pour réaliser les tests
- De garantir le renforcement des actions "hors les murs" pour les personnes les plus éloignées du système de santé.

2. Pérenniser et consolider les bonnes pratiques et les mesures instaurées durant la crise :

- Valoriser les bonnes pratiques et les hébergements adaptés.

Durant la crise, 30 000 places d'hébergement ont été créées pour les personnes à la rue. Cette solution temporaire répond en réalité à des besoins structurels indépendants des circonstances actuelles. Nous encourageons donc:

- La transformation et/ou la réorientation des places des centres d'hébergement spécialisés COVID-19 en dispositifs d'hébergement pérennes notamment ceux du type : Lits Halte Soins Santé (LHSS), Lits d'Accueil Médicalisés (LAM), Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) qui sont indispensables pour accompagner les personnes atteintes de pathologies chroniques et/ ou invalidantes.
- Maintenir des lieux d'hébergements alternatifs et en cohérence avec le mode de vie des publics jeunes en errance et grands précaires pouvant être gérés par des acteurs du social ou du médico-social, comme l'a fait le dispositif Prodomo en Nouvelle Aquitaine pour héberger et accompagner les jeunes en errances avec animaux.

- Pérenniser l'institutionnalisation des mesures de réduction des risques dans les structures.

Cette crise a mis en exergue la nécessité d'instaurer d'un plan d'ensemble de prévention et de réduction des risques au sein des structures d'hébergement, en collectif et individuel, d'accompagnement et d'appui sur la question sensible des consommations de produits. Ainsi, l'adoption de principes clairs en matière de réduction de risques portés institutionnellement, via la note de recommandations DIHAL durant la crise a sécurisé les professionnels dans leurs pratiques et les structures dans les cadres collectifs à adopter, pour permettre d'organiser la gestion des consommations.³ Cette mise en œuvre de la réduction des risques est une condition indispensable de l'accompagnement des personnes, en tenant compte de la réalité de leurs besoins, situations et envies ; elle doit pouvoir être maintenue. En parallèle de l'inscription de l'autorisation des consommations dans les règlements de fonctionnement, il est important d'accentuer encore l'accès aux différents accompagnements nécessaires, afin d'aider ceux qui le souhaiteront à réduire ou à arrêter sans les y contraindre. Nous demandons donc :

- L'adoption définitive des recommandations claires concernant la réduction des risques visant notamment à ne pas interdire ou contraindre les consommations mais à les autoriser, sécuriser et les accompagner, sur la base de celles diffusées durant la crise⁴.
 - La diffusion et la poursuite de la déclinaison opérationnelle de ces recommandations via leur intégration dans les règlements de fonctionnement des structures.
 - Une communication accrue sur les ressources utiles en matière de soin et l'appui aux partenariats avec les structures spécialisées en addictologie afin de faciliter l'accès à un accompagnement et aux traitements de substitution (TSO).
 - Le lancement d'un effort de renforcement des pratiques pour les professionnels agissant en hébergement, pour aller au bout de l'inclusion de la réduction des risques et sécuriser les équipes de manière stabilisée.
 - L'adoption définitive des modalités d'accès aux traitements nécessaires (notamment de substitution) telles qu'instaurées dans l'arrêté du 19 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020⁵.
- Consolider et soutenir la transformation et les changements dans les pratiques professionnelles.

Si elles sont venues répondre à la crise sanitaire liée au COVID-19, les pratiques professionnelles développées depuis plusieurs semaines maintenant ne sont pas que des pratiques contextualisées. Il s'agit de pratiques adaptées, nées d'un travail historique lui-même issu d'une coopération intersectorielle, et que la crise est venue vérifier, institutionnaliser. Or la coopération entre acteurs ne peut se faire sans une connaissance minimale des enjeux liées aux pratiques addictives et/ou à la précarité. Elle nécessite donc la

³ De nombreuses structures d'hébergement ayant autorisé les consommations d'alcool en leur sein constatent une baisse des violences dues à cette consommation et peuvent entamer un réel accompagnement par rapport à la dépendance des personnes. Ainsi ces changements de pratiques permettent de réellement changer les relations parfois difficiles entre les professionnels et les personnes accompagnées.

⁴https://www.federationaddiction.fr/app/uploads/2020/04/FICHE-RECOMMANDATIONS-ADDICTIONS-SANTE-MENTALE_Covid-19-080420201.pdf

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041737443&categorieLien=id>

mobilisation des ressources disponibles pour accompagner la montée en compétence de tous.

Dans ce sens, nous soutenons deux axes nécessaires :

- La mise en place d'une politique de renforcement des pratiques, via les formations croisées des équipes de deux secteurs qui seront amenées à rencontrer et accompagner ces publics, y compris hors les murs
- Le renforcement des dispositifs d'appui régional et de coopération entre acteurs pour accompagner les professionnels des structures d'hébergement incluant des dynamiques de coopération entre professionnels exerçant dans les secteurs de l'hébergement et de l'addictologie.

Florent Guéguen Directeur Général de la Fédération des acteurs de la solidarité

Nathalie Latour, Déléguée Générale de la Fédération Addiction